

13 SEP 2001

idea

initiatives pour le développement de l'éducation en Afrique _____

A MONSIEUR LE CHEF DE LA MISSION DE
COOPERATION DU GRAND - DUCHE DE Luxembourg
IMM. HORIZON ; BLD DE LA REPUBLIQUE
-DAKAR-

Date : 14 SEP. 2001

Objet : dossier de candidature - proposition de micro - projet

V/ Réf : 08-01/0272/ADM du 28 - 08 - 2001

Monsieur le Chef de la Mission,

Votre lettre ci- dessus référencée m'est parvenue ; je vous en remercie vivement. Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint mon dossier de candidature dans la perspective d'un appui de la Mission de Coopération du Grand - Duché de Luxembourg à la réalisation technique et financière du miro -projet que j'ai l'honneur de vous présenter .

Il s'agit d'édition et de diffusion d'un périodique scolaire, outil didactique de remédiation destiné aux élèves de CM2 et réalisé avec le partenariat stratégique de l'INEADE.

Le financement de ce projet agréé par le Ministère de l'Education est estimé à 20 430 000F CFA. Je suis persuadé qu'il retiendra votre bienveillante attention et vous déterminera à participer à sa mise en œuvre. Je vous en remercie, par avance vivement.

La contribution de 4 500 000F CFA sollicitée auprès de votre Institution servira à couvrir les frais nécessités par l'élaboration et l'évaluation des publications.

Je vous prie, Monsieur le Chef de la Mission , de croire à l'expression de ma très haute considération.

IDEA
Initiatives pour le Développement de l'Education en
Edition et diffusion
didactique
R.C 2000 A

RC N° 2000 A 99.28 - NINEA 0502501 - NITI : 2.03.814.216/D C.P.T.E. GOR: 8171076/DAKAR: 477 12/C

- Tél : (221) 821-78-48/825-51-05- BP : 17107 Dakar-Liberté/SENEGAL

Partenariat IDEA - INEADE. Edition et diffusion d'ouvrages didactiques

des Idées pour les Outils de l'école

idea

initiatives pour le développement de l'éducation en Afrique _____

PROPOSITION DE MICRO PROJET

*Edition et diffusion d'un magazine scolaire
outil didactique de remédiation agréé par le Ministère de l'Education
Trimestriel destiné aux élèves de CM2*

Partenaires :

- **Financier :** *Mission de la Coopération du Grand-Duché du Luxembourg à Dakar
Immeuble Horizon BP 11750 Dakar*
- **Stratégique :**
 - *INEADE/ME*
 - *IDEN des Inspections d'Académie*
- **Technique :** *Imprimerie le Farba*

Septembre 2001

RC N° 2000 A 99.28 - NINEA 0502501 - NITI : 2.03.814.216/D CPTÉ CONT. 814.216/D CCP: 477 12/C
- Tél : (221) 821-78-48/825-51-05- BP : 17107 Dakar-Liberté/SENEGAL
Partenariat IDEA - INEADE. Edition et diffusion d'ouvrages didactiques
des Idées pour les Outils de l'école

FICHE SYNOPTIQUE

- **Objet** : Proposition de micro - projet
- **Promoteur** : *IDEA, initiatives pour le développement de l'éducation en Afrique*. Entreprise d'édition et de diffusion d'ouvrages didactiques agréée par le Ministère de l'Education

RC : N° 2000A 99 28 - **NINEA** 0502501 - **NITI** 203 814 216/D - **CPTÉ**
CONTRIBUABLE 814 216/D - **CCP** 477 12/C

BP 17 107 Dakar - **Liberté/SENEGAL** - **Contact** : El Hadji Lamine Bousso **Tél** :
825-51-05 ou 821-48-51

- **Intitulé** : édition et diffusion d'un périodique scolaire : *Réussir au CFEE*
- **Nature de la publication** : magazine trimestriel de 16 pages ; 25% en bichromie
- **Destinataires** : élèves des classes de *CM* ; enseignants du cycle élémentaire ; jeunes déscolarisés
- **Tirage moyen** : 30 000 exemplaires environ 20% de la population ciblée ; **PVP** : 300F CFA ; **distribution** : ADP, municipalités , organismes de développement
- **Partenaires stratégiques** :
 - INEADE
 - Equipe Technique Pédagogique
- **Partenaire financier** :
 - Mission de la Coopération du Grand - Duché de Luxembourg
- **Intérêt macro économique et social**
 - Contribution à l'amélioration du niveau d'étude des populations ciblées
 - Création de revenus et génération de valeur ajoutée
- **Coût du projet** : 20 430 000F CFA
- **Avantage sollicité** : Contribution de la Mission de la Coopération du Grand - Duché de Luxembourg au Sénégal à hauteur de 4 500 000F CFA

1/ IDENTITE DU DEMANDEUR

1.1 DESCRIPTIF

IDEA initiatives pour le développement de l'éducation en Afrique est une entreprise d'édition et de diffusion d'ouvrages didactiques mise en place le 21/12/2000 par Monsieur El Hadji Lamine Bousso domicilié à la Sicap liberté II N° 1600 à Dakar - BP 17 107.

Il s'agit d'une entreprise individuelle agréée à cet effet par le Ministère de l'Education et immatriculée au RC sous le numéro 2000A 99.28.

L'entreprise qui ambitionne de concourir aux côtés des pouvoirs publics et des partenaires au développement à l'œuvre d'éducation et de formation a signé avec des démembrés du Ministère de l'Education intéressés à la réalisation de son objet social, des accords de partenariat pour éditer et diffuser la revue "*Réussir au CFEE*", outil didactique de remédiation destinée aux élèves de CM2 en préparation du CFEE :

- ↳ L'INEADE (institut national d'étude et d'action pour le développement de l'éducation) est chargée dans le cadre de ses fonctions - service de :
 - définir les spécifications techniques et pédagogiques
 - valider après évaluation la production de l'Equipe Technique Pédagogique.
- ↳ L'Equipe Technique Pédagogique, constituée d'enseignants et de spécialistes de l'éducation agissant comme consultants rémunérés à la tâche, est chargée de l'élaboration et de la rédaction du contenu des revues suivant les spécifications de l'INEADE.
- ↳ Les inspections d'Académie, à travers les IDEN (inspections départementales de l'éducation nationale) et directions d'établissement de leur ressort sont chargées de la promotion des revues.

IDEA est maître d'œuvre, chargée de la coordination, de l'animation, de la réalisation et du marketing de la production ainsi réalisée.

L'entreprise qui est localisée à Dakar (provisoirement à la Sicap Liberté II N° 1600) est immatriculée au RC sous le N° 2000 A 99. 28 ; NINEA : 0502501, NITI : 2 03 814 216/D, Compte contribuable : 814 216/D, CCP : 477 12/C.

1.2 ORIGINES ET EVOLUTION STRUCTURELLE

Le présent projet est une démarche d'un promoteur privé qui ambitionne, à la suite d'une formation spécifique aux métiers du livre au CAFED (Centre africain de formation à l'édition et à la diffusion) de TUNIS d' Avril à juin 1995 grâce à une bourse de l'Agence de la Francophonie (ex ACCT), de mettre en place une entreprise d'édition et diffusion d'ouvrages didactiques.

Ne pouvant satisfaire aux exigences du Système de financement des Micro et Petites Entreprises en vigueur (apport, garanties...) . Le promoteur s'est résolu à imaginer une solution alternative à même de lui donner les moyens de ses ambitions : un montage qui implique les différents acteurs de la chaîne éditoriale avec désintéressement à posteriori :

- Création de l'entreprise (voir 1.1)
- Obtention de l'agrément du Ministère de l'Education Nationale et accréditation auprès des services spécialisés du MEN (voir annexe)
- Etablissement d'accords de partenariat avec les démembrés du MEN intéressés à la réalisation de l'objet social (élaboration ; évaluation et validation, promotion et distribution ...) (voir annexe) ;
- Signature d'un contrat de pré - financement des travaux d'imprimerie avec un imprimeur de la place (voir annexe)

1.3 DOMAINE D'INTERVENTION

L'entreprise étant agréée pour concevoir et produire des revues para - scolaires, ses interventions porteront principalement sur les besoins d'éducation et d'information susceptibles d'être exprimées par les élèves des classes terminales des différents niveaux du système scolaire sénégalais (élémentaire, moyen et secondaire).

Entreprise de communication, elle réalisera dans un futur proche des publications dans les langues nationales destinées aux néo alphabétisés.

Ses productions para-scolaires, outre qu'elles soient des outils de remédiation pour les élèves seront également pour les partenaires au développement initiant des programmes IEC des supports pertinents de vulgarisation par les publi - reportages à réaliser (éducation environnementale, hygiène et éducation pour la santé ; secourisme et prévention routière ; éducation à la citoyenneté, à la démocratie et à la culture de la paix ; initiation aux NTIC...) .

1.4 GRANDES ORIENTATIONS

L'entreprise se positionne pour être une structure légère, un cadre d'animation et d'impulsion d'idées à concrétiser et qui vont dans le sens du développement de l'éducation. Dans cette perspective, toute opportunité permise par les moyens de l'entreprise et exprimée par la demande sera saisie.

L'entreprise envisage par ailleurs son ouverture vers les pays de la sous-région membres de la Confemen.

En élargissant son marché et en diversifiant ses activités, elle se sera donné les moyens à la hauteur de son développement.

1.5 CAPACITES A GERER ET A METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS

1.5.1 Expériences dans des projets similaires :

Diplôme d'une Ecole supérieure de Commerce - Institut de Technologie du Commerce d'Alger (Bac + 4 ans), le promoteur fort d'une expérience pratique dans la distribution et dans la formation (professeur d'économie) et surtout d'une formation spécifique aux métiers du Livre (Centre Africain de Formation à l'Édition et à la Diffusion de Tunis) a eu à s'investir dans une Equipe chargée de la production d'outils didactiques. (Programme d'Education Environnementale d'ENDA Tiers Monde).

Dans le cadre de la mise en œuvre des opérations de ce présent micro projet, il est maître d'œuvre, chargé de l'animation et de la coordination avec les différents partenaires :

L'INEADE (institut National d'Etudes et d'Action pour le Développement de l'Education) est son partenaire stratégique principal. Un partenariat IDEA - INEADE - UNICEF est à l'étude.

Le micro projet est évalué à 20 430 000F CFA, avec un chiffre d'affaires de 27. 895. 000 CFA et une marge brute de 7 465 000F CFA. Le schéma se reproduit pour se stabiliser au terme de la 3^e année

Les ressources du projet à ce stade de son développement sont surtout humaines :

- une Equipe Technique Pédagogique constituée d'enseignants et de spécialistes de l'éducation travaillant sur la base du rapport d'enquête du Système National d'Evaluation de Rendements Scolaires du ME

A cela s'ajoute la logistique informatique et bureautique mise à sa disposition par l'INEADE ainsi que la salle faisant office de bureau, estimées ainsi :

- salle de travail 25 000F CFA/mois
- matériels informatiques, 25 000F/mois

II/ LE MICRO - PROJET PROPOSE

2.1 DESCRIPTION

La réalisation du N° 01 de la revue dont un exemplaire est joint en annexe s'est déroulée selon la démarche ci après :

- définition des spécifications techniques et pédagogiques par l'INEADE
- élaboration et rédaction selon ces spécifications par une ETP
- validation après évaluation par l'INEADE
- pré presse et impression
- promotion et distribution par les IDEN et des IA

Le schéma de distribution retenu s'étant révélé inapproprié du fait des lourdeurs administratives et du manque de moyens logistiques au niveau des IDEN, cette première opération a enregistré des méventes.

Des partenaires de l'école (Autorités municipales, PLAN International, UNICEF, l'organisation l'AFRIQUE aide l'AFRIQUE...) ont manifesté un intérêt pour s'impliquer aux côtés du projet en acquerrant des lots d'exemplaires de la revue pour redistribution gratuite aux élèves des localités sélectionnés par eux . Les invendus du 1^{ère} N° seront repris dès l'entame de l'année scolaire .

Intitulé projet d'édition et de diffusion d'un magazine didactique destiné aux élèves de CM2 le projet sera localisé à Dakar et couvrira la population scolaire sur l'ensemble du territoire national. Le partenariat avec la mission de coopération du Grand - Duché de Luxembourg durera une année ; du 4^e trimestre 2001 au 3^e trimestre 2002. IDEA envisage l'édition et la diffusion du N° 02 et des suivants selon le schéma ci - après et la même démarche éditoriale. La production sera cédée en partie aux partenaires au développement ; ADP assurera la distribution au public. La promotion sera faite par les IDEN des Inspections d'Académie

- tirage moyen = 30 000 exemplaires pour 1 population d'environ 150 000 élèves
- périodicité = trimestrielle : 3 Numéros par an c'est-à-dire Oct.Nov.Dec. / Jan. Fev.Mars / Avr.Mai.Juin
- PVP = 300F CFA ; marge distributeur 35% du PVP = 105 F CFA
- Prix de cession: aux partenaires = 210F CFA;
- à ADP= 195 F CFA

OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT

- Consolidation des acquis de l'Entreprise
- Ouverture aux partenaires
- Transformation de l'Entreprise en SURL
- Ouverture vers la CONFEMEN
- Participation aux objectifs de l'Education de Qualité Pour Tous (EQPT) du PDEF
- Equipement en matériels de PAO plus performants

Objectifs spécifiques n°1

- Couvrir 20% du marché ciblé
- Asseoir l'Entreprise, jeter les bases de son élan
- Promouvoir la revue "Réussir au CFEE" comme outil didactique de référence
- Appuyer les partenaires au développement dans leurs programmes IEC

Résultat attendu n°1

- Marge d'auto-financement suffisante pour pérennisation des activités

Objectifs spécifiques n°2

- Lancement de la revue "Réussir au BFEM"
- Initier et développer des cadres de partenariat avec les partenaires au développement
- Satisfaire les besoins nationaux et ceux de la sous régions en matière de production didactique
- Améliorer les aspects techniques et éditoriaux du produit
- Abaisser les Prix de Vente

Résultat attendu n°2

- Marge d'auto-financement suffisante pour le développement de l'entreprise et la pérennisation des activités

Objectifs quantitatifs et qualitatifs

Quantitatifs:

- Assurer une production régulière de 30 000 exemplaires pour les 3 Trimestres de l'année académique
- être en position de pouvoir accroître le tirage en fin d'exercice dans la perspective des prochains opérations (couverture du marché national, ouverture vers les pays de la sous - région membres de la Confemen)

Qualitatifs :

- Faire des revues avec 25% de la pagination en quadrichromie
- Faire des publi- reportages IEC en partenariat avec des organismes de développement

Contexte d'intervention et de justification

L'idée du projet est née des constats fait par le promoteur alors chargé de cours en Economie dans les écoles de formation professionnelle :

- insuffisance et cherté des outils didactiques nécessaires à la formation des élèves et à l'outillage des enseignants
- inadaptation et non conformité avec les programmes scolaires nationaux des rares ouvrages disponibles

L'idée du projet découle également de la volonté du promoteur d'assurer son insertion socio - professionnelle par l'auto-emploi. Le souci de crédibilisation de sa démarche et de pérennisation de l'initiative l'ont amené à mettre en place une structure légalement constituée (RC, compte contribuable) et à signer des accords avec des démembrés du Ministère de l'Education à la suite de son agrément.

Description détaillée des activités

L'entreprise IDEA est maître d'œuvre ; elle coordonne et impulse les différentes tâches confiées à ses partenaires stratégiques et techniques :

- L'INEADE sur la base du rapport d'enquêtes du SNERS définit les spécifications techniques et pédagogiques
- L'Equipe Technique Pédagogique élabore et rédige le contenu des revues selon ces spécifications
- L'INEADE valide après évaluation

- L'équipe éditoriale de IDEA assure le pré - presse (mise en pages et traitement des illustrations...)
- Le partenaire technique, l'imprimerie le *Farba* procède au tirage et façonnage
- La promotion est assurée conjointement par :
 - l'INEADE via les IDEN des Inspections d'Académie
 - IDEA à travers les radios périphériques et des affichages dans les Ecoles
- La distribution est effectuée de deux manières :
 - Les mairies des Villes de Dakar, Pikine et Rufisque et des organisations comme l'UNICEF, PLAN International, l'association Education et Santé, l'ONG AAA, etc... qui acquièrent des lots d'exemplaires à redistribuer gratuitement aux élèves de localités identifiées par elles. Les revues leur sont cédées à 210F cfa. Les rémunérations à IDEA sont fractionnées en 3 tranches /N°
 - ADP avec son potentiel de distribution couvre le territoire national. Elle prélève une remise de distributeur = à 35% du PVP (300F cfa). Le règlement des sommes dues par ADP à lieu tous les deux mois.

Méthodologie proposée pour le suivi et l'évaluation

- Suivi et évaluation technique et financière

Le consultant ou bureau d'étude retenu par la Mission de Coopération Luxembourgeoise est ampliatraire de tous les documents et pièces comptables de l'exercice. Le consultant ou bureau d'étude peut assurer des missions inopinées de contrôle. Toutes les données relatives à l'activité sont par ailleurs disponibles auprès de l'INEADE.

- Suivi et évaluation pédagogique (impact)

Les IDEN des Inspections d'Académies pourront fournir au Consultant ou Bureau d'études des indications plus techniques concernant un feed-back qu'elles auront établies. Du reste, l'INEADE partenaire stratégique du projet a une Division Evaluation des rendements scolaires.

Autres partenaires impliqués

- INEADE contact Mr Cheikh AW tél : 821-78-48 ou 641-64-03
- Equipe Technique contact Mr Abe DIOP tél : 630-01-51 ou 821-78-48
- Imprimerie le Farba contact Mr Issa MBENGUE : tél : 824-40-90
- IDEN des Inspections d'Académie

Partenaires attendus (protocoles à l'étude)

- UNICEF
- PLAN INTERNATIONAL
- AAA
- Association Education et Santé
- Ville de Dakar
- Ville de Pikine
- Ville de Rufisque

Caractéristiques particulières du projet

- Accent particulier mis sur le partenariat et la collaboration avec les services spécialisés
- La légèreté et la souplesse de la structure permettent une adaptation rapide aux contextes nouveaux.
- La faiblesse des charges de structures aide à la réalisation de coûts de revient bas.

2.2 RESULTATS ESCOMPTEES

- Estimation des résultats et de l'impact du projet
 - l'évaluation technique et financière pourra être faite conjointement avec le consultant du bureau d'études au terme de l'année de partenariat avec la Mission de la Coopération Luxembourgeoise
 - l'étude d'impact est à faire 1 ou 2 ans après en relation avec les IDEN des Inspections d'Académie et/ou l'INEADE
- Pérennité de l'action après l'arrêt du financement
Les recettes générées au terme de ce 1^e exercice permettront à l'entreprise et de manière évolutive de s'autofinancer en vue de :
 - accroître ses tirages
 - améliorer la qualité de ses produits
 - couvrir les besoins nationaux et éventuellement ceux de la sous-région
 - envisager l'édition et la diffusion d'autres publications

III. BUDGET PREVISIONNEL

3.1 DEPENSES

RUBRIQUES	MODE DE CALCUL	COUT TOTAL EN CFA
1 Ressources Humaines		
- ETP/INEADE	1 500 000 CFA x 3	4 500 000F CFA
- Assistant	60 000 x 12	720 000 CFA
- Promoteur	180 000 CFA x 12	2 160 000F CFA
2 Equipement (mise à disposition par le partenaire)		
- local	25 000 F CFA x 12	300 000 CFA
- matériel de bureau	25 000F CFA x 12	300 000 CFA
3 Voyages		
- Promotion et contacts divers	100 000F CFA x 12	1 200 000F CFA
4 Consommables/Fourni		
- matériels de bureau et consommables en informati	25 000F CFA x 12	300 000F CFA
5 Autres frais directs		
- pré presse	2500 F CFA x 16 x 3	120 000F CFA
- imprimerie	107 F x 30 000 x 3	9 630 000F CFA
- publicité	300 000F CFA x 3	900 000F CFA
6 Gestion /adm		
- tél, Fax, courrier	25 000F CFA x 12	300 000F CFA
7 TOTAL		20 430 000F CFA

3.2 CREDITS

Rubrique	Mode de calcul	Coût total en CFA
1. Recettes directes escomptées de l'action	- communes - 11 000exp x 210 x 3	6 930 000 CFA
	- organismes - 9000exp x 210 x 3	5 670 000F CFA
	- ADP - 10 000exp x 195 x 3	5 850 000F CFA
2. Contribution du demandeur (pour le 1 ^e N°)	Imprim.107F x 30 000	3 210 000F CFA
	Pré - presse.2500 x 16	40 000F CFA
	Assistant. 60 000 x 3	180 000F CFA
	Promoteur. 180 000 x 3	540 000F CFA
	Voyage 100 000 x 3	300 000F CFA
	Gest-adm25 000 x 3	75 000F CFA
3. Contribution du partenaire Stratégique -INEADE	- 25 000 CFA x 12	300 000F CFA
	- 25 000 CFA x 12	300 000F CFA
4. Contribution demandée à la Mission de Coopération	Rémunération ETP/INEADE 1 500 000F x 3	4 500 000F CFA
TOTAL		27 895 000F CFA

RESULTAT D'EXPLOITATION : 27 895 000F- 20 430 000F = 7 465 000F CFA

DECLARATION DU DEMANDEUR

Je , soussigné, certifie que les information fournies dans la présente demande sont exactes.

Personne chargée de l'opération subventionnée au sein de l'organisation présentant la demande :

Nom : El Hadji Lamine BOUSSO

Qualité : Promoteur de IDEA

Signature :



Date et lieu : *Dakar*, le 14 SEP. 2001

DOSSIERS JOINTS

- ↳ Lettre d'agrément du MEN
- ↳ Accords de partenariat
Equipe Technique Pédagogique
INEADE
- ↳ Contrat de pré - financement avec
l'imprimerie le Farba
- ↳ Correspondances des collectifs des
IDEN aux maires des Villes de Dakar
et Pikine
- ↳ Lettre d'intention de l'UNICEF
- ↳ Exemplaire du N° 01 de la revue
- *Contrat de distribution avec l'ADP*

MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE
LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Dakar le, 2004

Le Ministre

OBJET : Lettre d'agrément

Monsieur Elhadj Lamine BOUSSO, éditeur – diffuseur, promoteur de IDEA – initiatives pour le développement de l'éducation en Afrique est agréé pour concevoir et produire les périodiques ci-après destinés aux élèves de l'enseignement élémentaire et à ceux du cycle secondaire général, technique et professionnel.

- Réussir au CFEE
- Réussir au BFEM
- Réussir au BAC

La réalisation de ces objectifs nécessite le concours du MEN. A cet effet, la DEXC, l'INEADE, les directions d'Enseignement et les Inspections d'Académie sont priés, chacun en ce qui le concerne, de lui apporter toute l'assistance technique nécessaire.

Pour le Ministre et par Délégation
Le Directeur de Cabinet



Abdoul Aziz FALL

Copies :

- DEPEE
- INEADE
- Division Examens et Concours
- CNOSP
- DEMSG
- DEST
- DFP
- Inspections d'Académie

REPUBLIQUE DU SENEGAL
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
Institut National d'Etude et d'Action
pour le Développement de l'Education
INEADE
Boulevard Martin Luther King Tél. 821 78 48
BP 11248 DAKAR
Tél./Fax : 821-48 51
e-mail : ineade@primature.sn

AGREMENT DE PARTENARIAT

Préambule

IDEA est une entreprise d'édition et de diffusion d'ouvrages didactiques qui ambitionne de concourir, aux cotés des pouvoirs publics, à l'œuvre d'éducation et de formation.

La revue "**REUSSIR au CFEE**" qu'elle produit est un magazine d'éducation et de formation à distance destiné aux élèves des classes de CM2.

La revue est un mensuel qui paraît pendant toute l'année.

La rédaction est assurée par une Equipe Technique (E.T) mise en place à cet effet par IDEA avec le concours de l'INEADE.

Entre les parties ci-après désignées :

- d'une part, **Monsieur El Hadj Lamine BOUSSO, Editeur-Diffuseur, Promoteur de IDEA** (Initiatives pour le Développement de l'Education en Afrique) domicilié à la Sicap Liberté II Villa n°1600 BPn°17107, RC N°2000A9928 Dakar Sénégal.
- et d'autre part, **l'INEADE/MENETFP** représenté par Monsieur Abe DIOP pour le compte de la Division Edition de Manuels Scolaires. (DEMS)

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

- IDEA Maître d'œuvre de la revue "**REUSSIR au CFEE**" est chargé de sa réalisation, de son marketing et de sa distribution.
- L'INEADE est chargé de :
 - la détermination des spécifications techniques et pédagogiques des produits.
 - La validation des produits après évaluation.
- L'INEADE remplira ces deux (2) fonctions à partir des commandes de IDEA.

- La rémunération des prestations de l'INEADE, à travers ses fonctions de service, se fera sur une base négociée avec IDEA.
- Le présent contrat dont les dispositions sont arrêtées d'un commun accord entre en vigueur dès sa signature par les parties.
- Les conflits ou divergences d'interprétation liés à la mise en œuvre du présent agrément seront d'abord réglés à l'amiable entre les parties.

Fait à Dakar en deux (2) exemplaires originaux, le 30-01-2001



le Promoteur de IDEA



PROTCOLE D'ACCORD

IDEA est une entreprise d'édition et de diffusion d'ouvrages didactiques qui ambitionne de concourir, aux cotés des pouvoirs publics, à l'œuvre d'éducation et de formation.

La revue "REUSSIR au CFEE" qu'elle produit est un magazine d'éducation et de formation à distance destiné aux élèves des classes de CM2. La revue est un mensuel qui paraît pendant toute l'année.

La rédaction est assurée par une Equipe Technique Pédagogique (E.T.P) mise en place à cet effet par IDEA avec le concours de l'INEADE.

Dans la perspective de la réalisation des objectifs de IDEA, il est institué une Equipe Technique Pédagogique chargée d'élaborer et de rédiger des manuscrits en vue de la publication de "REUSSIR au CFEE". L'Equipe Technique Pédagogique est le comité éditorial de la revue. Elle est pilotée par Monsieur Abe DIOP de la DEMS/INEADE d'un commun accord entre IDEA et INEADE.

Représentant de l'INEADE dans le partenariat avec IDEA, Monsieur Abe DIOP est également responsable du suivi de la validation de la production de l'Equipe Technique Pédagogique par la DEMS/INEADE.

L'Equipe Technique Pédagogique est distincte de l'INEADE. Les membres sont des consultants indépendants et retenus en qualité par Monsieur Abe DIOP. Leurs prestations portent sur les rubriques inscrites au sommaire des numéros, conformément aux spécifications définies par l'INEADE.

Le contenu des sommaires est défini, évalué et validé par l'INEADE. La production d'un numéro est présentée sur disquette avec sortie imprimante. Elle est corrigée, mise en page et illustrée (selon les cas). La production est originale.

Un chronogramme de réalisation des opérations est joint en annexe;

L'Equipe Technique Pédagogique et l'INEADE sont rémunérés pour chacune de leurs prestations par IDEA. La rémunération globale, versée sous le couvert de Monsieur Abe DIOP, est de

Un million cinq cent mille francs CFA (1 500 000 frs CFA).

Dès lors la production devient propriété de IDEA. L'Equipe Technique et l'INEADE renoncent à tous droits sauf moraux. La production validée par l'INEADE est remise à IDEA le 8 de chaque mois à compter de Février 2001

En plus de cette somme fixe, forfaitaire quel que soit par ailleurs le tirage, les deux parties s'accordent pour une rémunération complémentaire des prestations de l'INEADE d'un montant équivalent à 4% des ventes. Cette dernière disposition représentant des frais de supervision entrera en vigueur dès la quatrième parution de la revue.

La dite somme est versée au plus tard 45 jours après chaque publication.

Le présent contrat dont les dispositions sont arrêtées d'un commun accord entre en vigueur dès sa signature par les parties.

Le contrat est souscrit pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Les parties ne peuvent y mettre fin qu'après un préavis d'un an.

Les conflits ou divergences d'interprétation liés à la mise en œuvre du présent agrément seront d'abord réglés à l'amiable entre les parties.

Pour l'INEADE et
l'Equipe technique

Abe DIOP



Pour IDEA



EI Hadj Lamine BOUSSO

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'EI Hadj Lamine BOUSSO', written over the printed name.

Ministère de l'Education nationale,
de l'Enseignement technique
et de la Formation professionnelle
Inspection d'Académie de Dakar

Accord de partenariat

Préambule

IDEA . initiatives pour le développement de l'Education en Afrique . est une entreprise d'édition et de diffusion d'ouvrages didactiques qui ambitionne de concourir, aux côtés des pouvoirs publics, à l'oeuvre d'éducation et de formation. Elle est agréée, dans cette perspective, par le MENETFP pour concevoir et produire des périodiques scolaires destinés aux élèves des classes d'examen de l'enseignement élémentaire et des cycles moyen et secondaire. Ces publications sont rédigées par une équipe technique (ET) conformément aux spécifications techniques et pédagogiques définies par l'INEADE. L'INEADE est chargé de l'évaluation et de la validation de la production de cette équipe technique. L'Inspection d'Académie de Dakar par le présent contrat supervisera la promotion et assurera la distribution-vente des produits au niveau des Iden et directions d'école de l'I.A.

Contrat

Entre les parties ci-après désignées :

- d'une part, l'Inspection d'Académie de Dakar représentée par Mr. Cheick NDiaye, Inspecteur d'Académie ;
- et d'autre part, IDEA RC N° 2000 A.9928 représentée par son directeur Mr El Hadj Lamine Bouso.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

- l'Inspection d'Académie de Dakar s'engage :
 - à assurer la distribution, à travers les Iden et directions d'établissement de son ressort, de toutes les éditions remises par IDEA ;
 - à promouvoir les produits cités dans les établissements scolaires de l'I.A. ;
 - à apporter son concours à la réalisation des objectifs de IDEA qui sont les siens du reste.
- IDEA s'engage à céder à l'Inspection d'Académie de Dakar une commission, suivant les conditions ci-après :
 - 20% du PVP destinés aux oeuvres sociales et activités culturelles des Iden et écoles ;
 - l'I.A. de Dakar procédera elle-même au prélèvement de cette commission ;
- le règlement des sommes dues se fera par chèque 30 jours après chaque livraison par IDEA ;
 - les invendus sont retournés à IDEA 60 jours après livraison.
- Les parties ne peuvent mettre fin au contrat qu'après un préavis d'un an.
Le présent contrat dont les dispositions sont arrêtées d'un commun accord entre vigueur dès sa signature par les parties.
Les conflits ou divergences d'interprétation liés à la mise en oeuvre du présent agrément seront d'abord réglés à l'amiable entre les parties.

L'Inspecteur d'Académie de Dakar

Fait à Dakar, le 13 JAN. 2001 en 2 exemplaires originaux

IDEA
Initiatives pour le Développement
de l'Education en Afrique
édition et diffusion d'ouvrages
didactiques
R.C 2000 A.9928
17107 Dakar-Liberté

CONTRAT

Entre les soussignés :

d'une part,

L'entreprise *IDEA . initiatives pour le développement de l'éducation en Afrique*. RC N° 2000 A 9928 représentée par son directeur Monsieur El Hadj Lamine Bousso

et d'autre part,

La société *Imprimerie Le Farba*, RC N° 10664/955, Allées Seydou Nourou Tall, Immeuble Vendôme à Dakar, représentée par son directeur Monsieur Issa MBengue.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Titre I - Objet du Contrat

Art 1 : La société *Imprimerie Le Farba* s'engage à assurer, pour le compte de *IDEA*, les travaux ci-après qui lui seront confiés par *IDEA* dans les conditions ci-après.

Art 2 : Nature des travaux et caractéristiques des produits : impression et tirage d'un périodique

- format : magazine (A₄) 21 x 29,7 cm
- pagination : 16 pages
- papier : offset 70 grs
- tirage : 15.000 à 30.000 exemplaires

couleurs :

- + intérieur : 1 couleur (12 pages)
- + couverture : 2 couleurs (2 pages)
- + pages centrales : 2 couleurs (2 pages)

Art 3 : Les travaux de pré-pressé sont réalisés par *IDEA* qui les produit sur Canson et les transmet à *Le Farba*.

Art 4 : Les quantités à tirer qui varient de 15.000 à 30.000 exemplaires au cours de l'année sont déterminées par les parties.

Art 5 : *Le Farba* livrera à *IDEA* pour leur acheminement à la distribution-vente les exemplaires du tirage convenu, environ 7 jours après.

Art 6 : *Le Farba* s'engage à apporter tous les soins à la fourniture à *IDEA* des prestations objet du présent contrat.

Titre II - Conditions financières

Art 7 : *IDEA* s'engage à payer à *Le Farba* le prix convenu pour la réalisation des travaux ci-dessus désignés. Le prix convenu résulte, tous les mois, d'un devis établi par *Le Farba* selon la commande de *IDEA*.

Art 8 : Le règlement des factures par *IDEA* est effectué par chèque 45 jours après livraison par *Le Farba* de la production du mois.

Titre III - Considérations générales

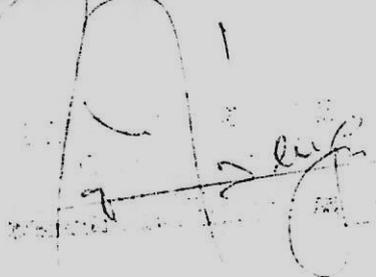
Art 9 : Le présent contrat est souscrit pour une durée de 12 mois prorogeable sur tacite reconduction. Il entre en vigueur dès sa signature par les parties. Il peut cependant être dénoncé par l'une des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, moyennant un préavis de 6 mois.

Art 10 : Les parties conviennent que les différents qui naîtraient sur l'exécution ou l'interprétation des dispositions du présent contrat et qui ne seraient pas réglées à l'amiable entre les parties seront confiés à la compétence exclusive des tribunaux de Dakar.

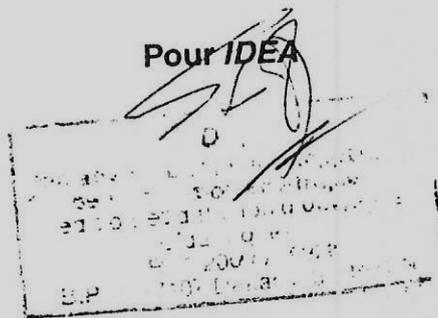
Les dispositions ci-après sont arrêtées d'un commun accord.

Fait à Dakar, le 22 janvier 2002 en 2 exemplaires originaux

Pour **Le Farba**



Pour **IDEA**



MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
INSPECTION D'ACADEMIE DE DAKAR

INSPECTION DEPARTEMENTALE DE
L'EDUCATION NATIONALE DE
GRAND DAKAR I

TEL 821-20-69
Rue des Dardanelles Dakar

N° 0227..... IDEN/GD.1

Dakar, le 05 juillet 2001

Le Collectif des IDEN de Dakar

A

Monsieur le Député Maire de la Ville de Dakar

Objet : Achat de la Revue "*Réussir au CFEE*"

Monsieur le Député Maire,

Les périodiques "*Réussir au CFEE*" sont une publication de IDEA, une entreprise d'édition et de diffusion d'ouvrages didactiques agréée à cet effet par le Ministère de l'éducation nationale.

Outils didactiques de remédiation dont les contenus sont définis et validés par l'INEADE, ils sont conçus et réalisés dans l'esprit d'aider les élèves du CM2 à préparer le CFEE.

Ces périodiques sont cédés aux élèves à 300 F avec une ristourne de 20% au profit des coopératives scolaires.

Dans le cadre de vos interventions en direction des écoles de la ville de Dakar, nous sollicitons votre appui pour l'achat de 7000 exemplaires au bénéfice des élèves de CM2 de nos circonscriptions respectives.

Nos besoins pour ce premier numéro sont ainsi exprimés :

- Dakar- ville 1000 Exemplaires
- Dakar- Médina 1000 Exemplaires
- Grand- Dakar I 1500 Exemplaires
- Grand- Dakar II 15000 Exemplaires
- Dakar- Banlieue 2000 Exemplaires

Les commandes sont à effectuer auprès de IDEA s/c INEADE tel 821.78.48 BP 11248 Dakar

Je vous prie, Monsieur le Député-Maire, d'agréer l'expression de ma très haute considération.

P.J.: exemplaire du N° 1

Pour le collectif des IDEN de Dakar
L'inspectrice Départementale de Grand-Dakar I



MINISTERE DE L'EDUCATION

INSPECTION D'ACADEMIE DE DAKAR

INSPECTION DEPARTEMENTALE DE
L'EDUCATION NATIONALE DE
THIAROYE

Tel : 834.04.71

N° 0180 IDEN/PK-TH

01 AOUT 2001

Dakar, le.....

Les IDEN de Thiaroye et de Pikine

A

Monsieur le Maire de la Ville de
PIKINE

OBJET : Achat de la revue « Réussir en CFEE »

P.D. : Un exemplaire du n°01

Monsieur le Maire,

Les périodiques « Réussir au CFEE » sont une publication de IDEA, une entreprise d'édition et de diffusion d'ouvrages didactiques agréée à cet effet par le Ministère de l'Education Nationale.

Ces outils didactiques de remédiation dont les contenus sont définis et validés par l'INEADE, ils sont conçus et réalisés dans l'esprit d'aider les élèves de CM2 à préparer le CFEE.

Ces périodiques sont cédés aux élèves à 300F/CFA avec une ristourne de 20% en profit des coopératives scolaires.

Dans le cadre de vos interventions en direction des écoles de la Ville de Pikine, nous sollicitons votre appui pour l'achat de 4000 exemplaires au bénéfice des élèves de CM2 de nos circonscriptions respectives.

Nos besoins pour ce 1^{er} N° sont ainsi exprimés :

- IDEN de Thiaroye - 2 500 exemplaires
- IDEN de Pikine - 1 500 exemplaires

Les commandes peuvent être effectuées auprès de IDEA s/c de INEADE. Tel : 821.78.48 PB : 11248/DK

Je vous prie, Monsieur le Maire, d'agréer l'expression de ma très haute considération.

Pour les IDEN de Thiaroye et Pikine

L'IDEN DE THIAROYE





N/Réf. : SECTION DPP/JBN/nb/2001-73

Dakar, le 29 mai 2001

Objet : soutien promotionnel

Cher Monsieur,

J'accuse bonne réception de votre lettre du 27 avril et vous remercie pour avoir voulu partager avec nous l'exemplaire de la revue « réussir au CFEI » transmis avec le courrier.

Nous avons examiné avec attention la revue et la trouvons particulièrement intéressante et utile pour les élèves de CM2 qui doivent se préparer à l'examen de fin d'études de l'élémentaire.

Nous sommes disposés à envisager, pour l'année scolaire 2001 – 2002, un partenariat IDEA – INEADE – UNICEF pour la promotion de la revue et l'utilisation dans un certain nombre d'écoles pilotes sélectionnées dans nos zones d'intervention.

Au cas où l'expérience s'avérerait concluante et suscite l'intérêt de nos partenaires de l'école, nous pourrions envisager une extension à un nombre d'écoles plus élevé en fonction de son coût et de nos moyens bien sûr limités.

Nous vous remercions pour nous avoir contacté et vous prions d'agréer, cher Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



El Hadj Lamine BOUSSO
IDEA
BP 17107 – Dakar – Liberté/SN

AGENCE DE DISTRIBUTION DE PRESSE

S.A.R.L. AU CAPITAL DE 10 000 000 F CFA
B.P. 374 DAKAR
TEL. 831.00.52 - R.C. 3184 B
NINEA 0043828
COMPTE BANCAIRE : BICIS Z.I. N° 9521 0047720-48
FAX N° 832.49.15
E-mail : adresse@sentoo.sn

CONTRAT DE DISTRIBUTION

ENTRE LES SOUSSIGNES

Monsieur El Hadji Lamine BOUSSO - Directeur de Publication -
B.P. 17107 Dakar Liberté/Sénégal Tél. Dom. 825 51 05 - Tél. Inéade 821 48 51
Ci-après nommé l'Editeur

de première part

ET

La Société AGENCE DE DISTRIBUTION DE PRESSE, Société à Responsabilité limitée au capital de 10 000 000 F CFA dont le siège social est Km 2,500 Boulevard du Centenaire de la Commune de Dakar, B.P. 374 Dakar, inscrite au Registre du commerce sous le numéro 3184 B, représentée à l'effet du présent contrat par son Directeur Monsieur **Rémi TOUZEAU**

Ci-après nommé le distributeur

de seconde part

ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT

Par le présent contrat, l'Editeur confie en exclusivité au Distributeur le soin de procéder aux opérations de distribution, auprès du réseau de vente qu'il approvisionne, de la totalité des exemplaires hors abonnement, de sa publication qu'il édite sous le titre : **REUSSIR AU CFEE** à compter de son numéro **001** ainsi que toutes éditions spéciales ou suppléments en vue de sa vente au numéro, ou tout autre titre qu'il serait amené à éditer.

Toute distribution parallèle faite par l'Editeur et constatée par le Distributeur fera l'objet d'une suspension sans préavis du présent contrat.

h1

A cet égard, l'Editeur autorise par le présent contrat les collaborateurs du Distributeur à se rendre librement, et à tout moment, sur les lieux d'impression de son titre, pour y effectuer le contrôle des quantités tirées.

ARTICLE 2 - FOURNITURES

Les quantités à distribuer seront communiquées par l'Editeur au Distributeur 24 heures avant le jour et l'heure de la mise en vente.

Le nombre d'exemplaires nécessaires à la mise en vente du titre précité sera fourni par l'Editeur au Distributeur avec faculté de retour par le réseau des invendus qui seront repris par l'Editeur en totalité.

ARTICLE 3 - PRISE EN CHARGE DES EXEMPLAIRES

Les exemplaires du titre seront livrés par l'Editeur dans les locaux du Distributeur aux jour et heure convenus entre eux.

Les quantités livrées seront justifiées par le Bon de Livraison qui accompagnera la marchandise.

ARTICLE 4 - MISE EN DISTRIBUTION DU TITRE

Le Distributeur procédera aux opérations de diffusion du titre auprès de son réseau de vente qu'il approvisionne sur le territoire du SENEGAL, par tous les moyens appropriés, de telle manière que le titre puisse être disponible à la vente au jour fixé par l'Editeur.

ARTICLE 5 - RETOUR DES INVENDUS

Les parties conviennent, dans leurs rapports entre elles, que les crédits faits par le Distributeur à ses dépositaires et agents vendeurs, constituant son réseau de distribution, feront foi du nombre des invendus retournés par le réseau de vente du Distributeur.

Les invendus retournés par le réseau seront repris physiquement par l'Editeur. Les invendus seront tenus à disposition pendant deux mois, à compter de la date d'émission du relevé auxquels ils correspondent. Passés ce délai et à défaut d'enlèvement par l'Editeur, les invendus seront détruits par le Distributeur.

ST

ARTICLE 6 - REMUNERATION

L'Editeur accorde une remise sur le prix de vente au public de son titre par exemplaire vendu, pour cession à ses dépôts et vendeurs. Cette remise est fixée à 35 %.

ARTICLE 7 - COMPTES RENDUS DE DISTRIBUTION - REGLEMENT DES VENTES

Le règlement des ventes s'effectuera sous déduction de la remise consentie par l'Editeur au Distributeur.

Les fournitures d'un mois, déduction faite des invendus retournés par le réseau de vente et de la remise du Distributeur, seront réglées par ce dernier par chèque ou virement bancaire le 20 du deuxième mois suivant lequel les fournitures auront été faites par l'Editeur au Distributeur.

Les parties conviennent qu'en cas de suspension ou cessation de parution, le Distributeur conservera, à titre de provision pour invendus à rentrer, le solde du premier relevé établi après cette suspension ou cessation de parution.

ARTICLE 8 - OBLIGATIONS DE L'EDITEUR

Le titre ne pourra être distribué que dans la mesure où les autorisations auront été remises au Distributeur. A défaut, la responsabilité du distributeur ne pourra, en aucun cas, être engagée pour non distribution du titre.

L'Editeur se fait fort de la reprise du présent contrat par la cession de son titre ou de son fonds de commerce, ou le bénéficiaire en cas de mise en location-gérance de son fonds de commerce, apport partiel d'actif, ou toute opération assimilée.

ARTICLE 9 - RESPONSABILITE

Le distributeur apportera tous ses soins à la fourniture à l'Editeur des prestations objet du Présent contrat.

Le Distributeur n'encourra aucune responsabilité par suite de cas fortuit ou de force majeure ainsi que de toutes manifestations, émeutes, sabotages, troubles sociaux, ou de celui des intermédiaires auxquels il pourrait faire appel pour l'acheminement, la distribution, le stockage, la diffusion du titre qui lui est confié, de tout incident technique relatif au traitement informatisé de distribution subi par lui, rendant l'exécution de ses obligations impossible, soit en totalité, soit en partie, et dont le Distributeur ou ses intermédiaires n'ont pu, malgré leurs diligences, empêcher la survenance ou annihiler les effets.

~

ARTICLE 10 - DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée à compter de sa signature, sauf dénonciation, à tout moment par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec avis de réception, moyennant un préavis de trois mois.

ARTICLE 11 - RESILIATION ANTICIPEE

Le présent contrat sera résilié, de plein droit, par l'une des parties par lettre recommandée avec avis de réception, huit jours après mise en demeure d'avoir à exécuter restée sans effet et contenant déclaration d'user du bénéfice de la présente clause, en cas d'inexécution par l'autre de l'une quelconque des obligations à sa charge découlant du présent contrat.

Le non respect de l'exclusivité accordée par l'Editeur au Distributeur tel défini par l'article 1 ci-dessus entraînera une suspension ou résiliation du présent contrat sans préavis.

Le présent contrat pourra, en outre, être résilié, sur simple notification du Distributeur, adressée par lettre recommandée avec avis de réception, au cas où un relevé de compte du titre présenterait, pour une raison quelconque, un solde débiteur.

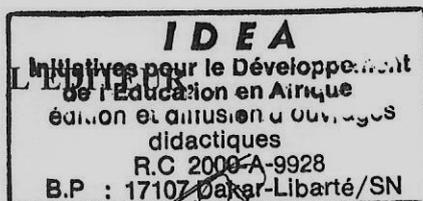
ARTICLE 12 - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

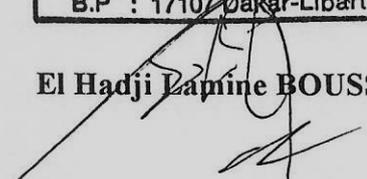
Les parties conviennent que tous différends qui naîtraient sur l'exécution ou l'interprétation du présent contrat, et qui ne seraient pas réglés à l'amiable entre les parties, seront confiés à la compétence exclusive des Tribunaux de DAKAR.

ARTICLE 13 - ELECTION DE DOMICILE

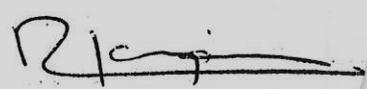
Les parties déclarent élire domicile en leurs adresses respectives mentionnées en-tête du présent contrat.

Fait à Dakar, le 20 SEPTEMBRE 2001
En deux exemplaires originaux




El Hadji Lamine BOUSSO

LE DISTRIBUTEUR,


Rèmei TOUZEAU

NOM et Prénoms	Fonction/Organisation	Contact
SOW Abdoul	Consultant -	8245885 - 6443230
Papa Madisp KOP	DEF / MEF	8225456
Waldiodio Ndiaye.	BCSTP / NDSSN	823 69 19
Ousmane Ka	Conducteur National de Bureau de Suivi et de Coord. des Projets et Programmes	823 69 19 (B) 825 13 92 (D)
Amadou Tidiane Sira	IATL / MDCCCL	823 30 45 B 825 67 65 D
Virginie VANHAEVERBEKE	Encl. Tiens Monde	823 53 47